

Ministère de la culture et de la
communication



Unité
Départementale
de
l'Architecture et
du Patrimoine
du Morbihan

Ville de Carnac



PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

PDA n°2
Monument Historique inscrit le 13-02-1928
dit Chapelle Saint-Colomban

Référence B

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du 02/06/2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 02/06/2022



Le Maire,

Olivier LEPICK



Bernard WAGON, architecte du patrimoine
Valérie ROUSSET, historienne de l'Art
Adeline SILLAS, urbaniste GHECO

Table des matières

Introduction	4
I - Le monument historique Chapelle Saint-Colomban :	5
II – Le monument historique et son rapport au lieu	10
III - Le rapport à l’AVAP	19
IV - Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)	20

Introduction

En application de :

- L'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 relative aux Monuments Historiques (MH) et Espaces protégés.
- La loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000, notamment l'article 40.
- Le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et Zones de Protection du Patrimoine, de l'Architecture et du Paysage (ZPPAUP). - La circulaire du 6 août 2004 relative aux PPM.
- La circulaire du 4 mai 2007 relative aux MH et aux ZPPAUP.
- La note d'octobre 2007 de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) sur la réforme des périmètres de protection autour des monuments historiques –
- Le code du Patrimoine, concernant les dispositions relatives aux immeubles adossés aux immeubles classés et aux immeubles situés dans le champ de visibilité des immeubles classés ou inscrits, Article L.621-30-1.
- Le code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L 123-1 et suivants, et les articles R 123-1 et suivants.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine, notamment à l'article 75, modifiant le code du patrimoine aux articles L.621-30 et L.621-32 portant sur les « abords » et R.621-92 à R .621-95
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017.

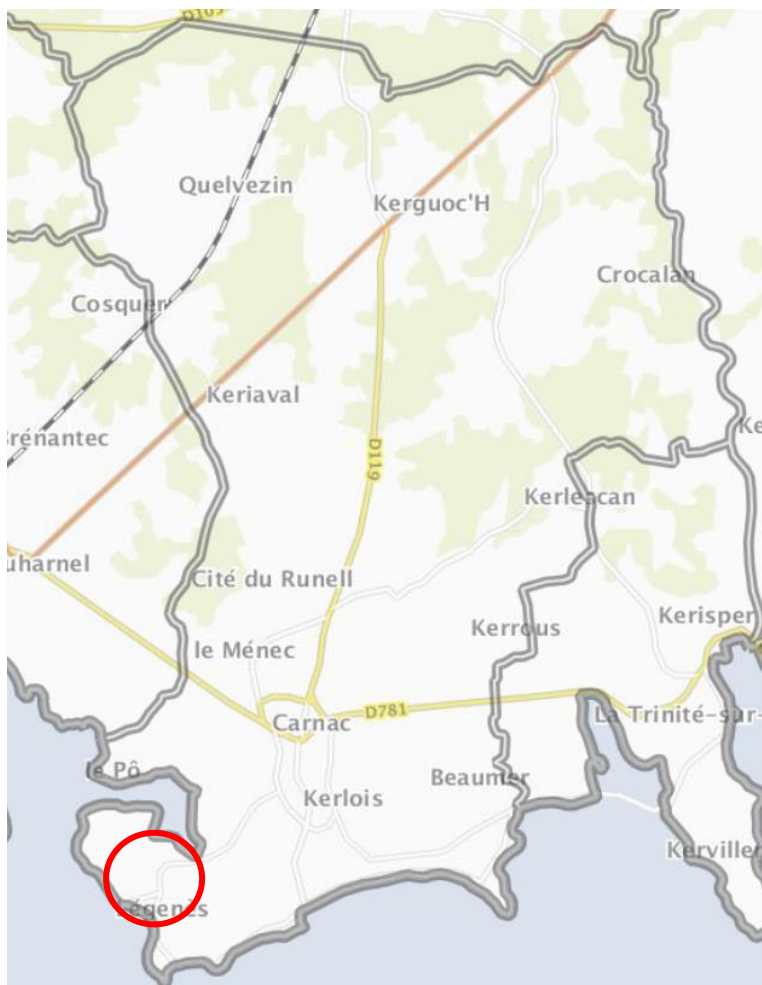
PDA n°2 portant sur les abords du monument historique dit **chapelle Saint-Colomban, inscrit le 13 février 1928, situé sur la commune de Carnac.**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le plan de PDA
- la notice

I- Le monument historique :

I.a – Situation



Carte IGN Géoportail

La Chapelle Saint-Colomban est située au centre du village de Saint-Colomban, à l'extrémité sud-ouest du bourg de Carnac.

Parcelle n°79 section cad. AX.

Coordonnées géographiques (RGF93)

Coord X : 242169,362

Coord Y : 6736880,337



I.b – Fiche Mérimée



Fiche Mérimée, Chapelle Saint-Colomban : Ensemble sud-ouest, vue générale

Désignation

Dénomination de l'édifice : Chapelle

Titre courant : Chapelle Saint-Colomban

Localisation

Bretagne ; Morbihan (56) ; Carnac

Protection

Nature de la protection de l'édifice : Inscrit MH

Date et niveau de protection de l'édifice : 1928/02/13 : inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice : Chapelle Saint-Colomban : inscription par arrêté du 13 février 1928

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Référence aux objets conservés : PM56004885, PM56004888, PM56004886, PM56004887

Intérêt de l'édifice : À signaler

Statut juridique

Propriété de la commune

Référence de la notice : PA00091080

I.c- Caractéristiques du monument

La chapelle, dédiée au saint irlandais Coloman (Coloman de Luxeuil, environ 543-615), moine évangéliste de la Gaule, l'Allemagne, l'Italie et l'Helvétie, aurait été bâtie en 1575 et remaniée en 1732. La date de 1621, inscrite sur le linteau de son portail ouvert au nord, commémore probablement une phase d'aménagement.

L'édifice bâti en granite adopte un plan rectangulaire complété au sud par une chapelle dédiée à la Vierge. La nef au chevet plat (à l'Est) est couverte, comme la chapelle, d'une voûte lambrissée fixée à une charpente à fermes dont les entrails s'ornent d'engoulants.

Son portail gothique flamboyant, ouvert au nord, est coiffé d'un linteau en anse de panier abrité sous un grand arc en accolade surmonté d'un fleuron et encadré de pinacles. Sur le tympan s'inscrit un écu écartelé qui serait de la famille de Larlan. A la gauche de l'ouverture, un long phylactère sculpté dans le parement et portant une inscription gothique (illisible) se déploie sous un blason frappé aux armes de la famille Champion (trois lévriers) porté par deux angelots agenouillés.

A l'ouest, le pignon, orné d'un faux larmier triangulaire agrémenté de masques et d'un monstre dévorant de petits personnages, supporte le clocher orné de quatre pinacles (le quatrième étant détruit) et aménagé sur une plate-forme accessible par un escalier de pierre logé dans une tourelle. Cette élévation est confortée aux angles comme à l'est par des contreforts polygonaux.

A l'est, une grande baie à remplage gothique flamboyant est bordée par un larmier en accolade sommé d'un fleuron et ponctué de feuilles de choux dont le motif, associé à un lion et à un monstre marin, est repris sur le rampant du mur. La façade sud dotée d'un oculus et d'une porte en anse de panier se développe en équerre à l'est sur l'emprise de la chapelle ouverte par une porte (aujourd'hui condamnée), elle aussi, en anse de panier.

L'autel majeur plaqué sur le revers du chevet est un ouvrage remarquable de 4,60 m de longueur dont la table a été taillée dans un bloc monolithe en granite. Eclairé par la lumière largement diffusée par la baie à remplage, l'autel est surplombé par deux statues posées sur des consoles au profil gothique. Ce grand vaisseau, au sol dallé, est équipé d'une niche et d'une armoire murale liturgique.

Des travaux menés en 1963 à l'intérieur de l'édifice ont permis de mettre au jour un enduit orné d'un décor naval peint (de la fin du 16^e siècle ?) exécuté aux traits rouges. Ces vestiges conservés sur le mur nord de l'abside appartenaient peut-être à un programme iconographique développé sur l'espace entier du sanctuaire, voire sur la totalité de la nef et de la chapelle latérale sud. Les trois vaisseaux portant des couleurs (croix et cercles) sont représentés avec force de détails, mats, gréments, ancres, voilure, aplustre ornant la poupe du bateau de droite...) et avec les figures de personnages. Placés sur le pont et à la poupe des caraques, se sont de petits personnages armés et casqués que dominent les représentations de personnages immenses aux visages tracés de profil. La scène, offerte sans doute en ex-voto en remerciement d'un vœu auprès de saint Coloman dont le nom est peint en lettres rouges à l'angle nord-est, évoque un épisode guerrier important de l'histoire locale.

La chapelle qui cantonne l'édifice au sud est accessible depuis la nef par un grand arc brisé cantonné côté est par une ouverture en plein cintre.



Vue de l'abside et de la nef. Cl. Guillaume, MAP. Non daté. Vers 1963 ?



La chapelle Saint-Colomban, vu du nord.



Le pignon occidental et la tourelle d'escalier.



Le portail gothique flamboyant nord.



Le chevet.



Le portail gothique flamboyant nord. Détail sur l'écu.



La façade sud.



Façade nord. Philactère.



La porte sud de la nef.



La nef vue depuis l'ouest.



La nef vue depuis l'est.



L'autel majeur à l'est de la nef.



La chapelle latérale vue depuis la nef



Intérieur de la nef de la chapelle Saint-Colomban. Ex-voto marin peint sur enduit.



Intérieur de la nef de la chapelle Saint-Colomban. Ex-voto marin peint sur enduit.



Intérieur de la nef de la chapelle Saint-Colomban. Inscription à l'angle nord-est.



La chapelle latérale et son autel de pierre.

II – Le monument historique et son rapport au lieu

II.a – L'actuel périmètre de 500 m

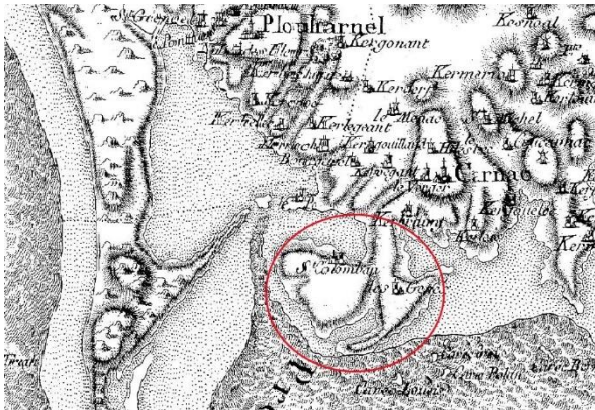


Localisation du MH et du périmètre de 500 m

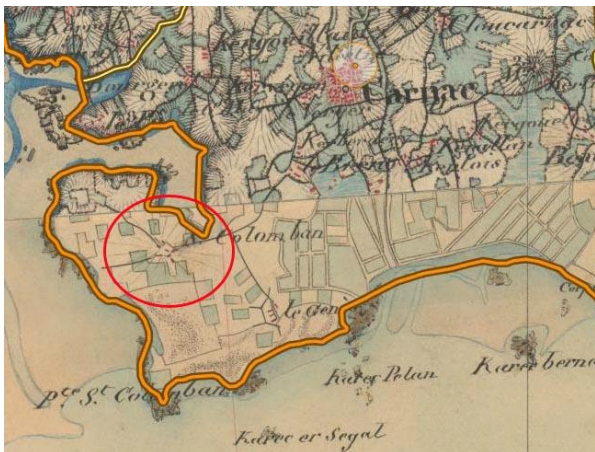
II.b – Les abords

1. Le territoire historique et caractéristique de la chapelle

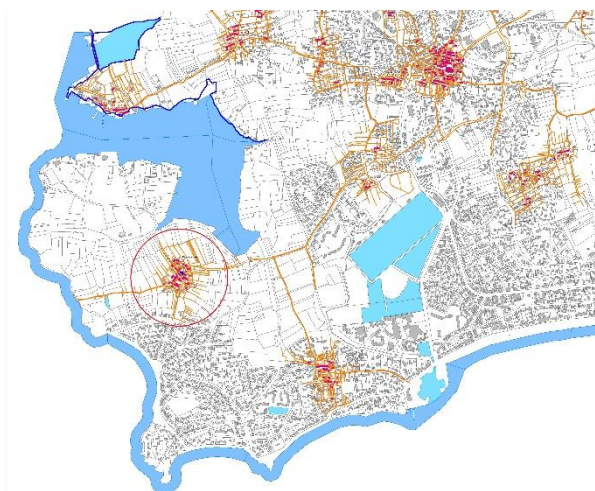
La chapelle et son village forment un ensemble cohérent préservé au 20^e siècle d'un urbanisme irrespectueux du réseau viaire marqué par des murets de pierres et des typologies architecturales anciennes. La morphologie du hameau que compose pour l'essentiel des maisons à un ou deux niveaux avec cour et dépendances n'a que peu évolué depuis 1833, date du plan cadastral napoléonien, et demeure cristallisée autour de sa chapelle sur le devant de laquelle se développe la place du hameau. L'implantation du bâti du 20^e siècle, étendu au sud-ouest seulement, a su s'intégrer avec finesse dans le parcellaire ancien, maintenant l'effet de regroupement. Dans l'environnement immédiat, s'inscrit au sud-est la fontaine de Saint-Colomban (Classée MH en 1978).



Carte de Cassini



Carte d'Etat-Major



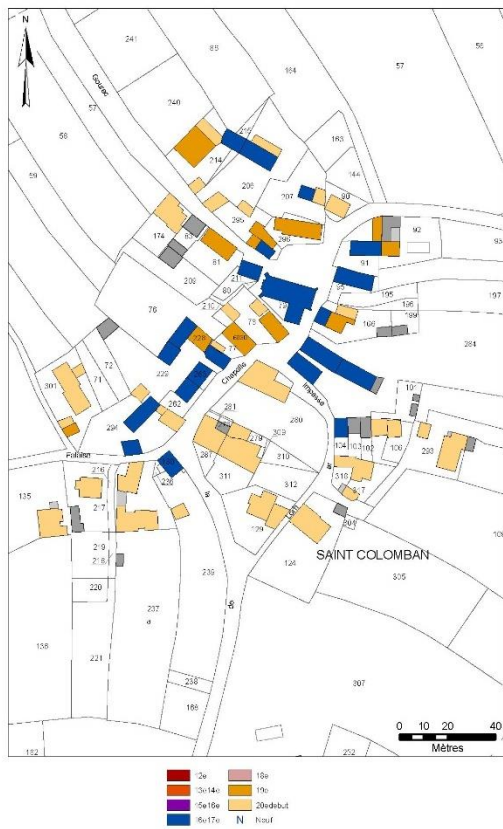
Le cadastre napoléonien, 1833 (en rouge, reporté sur le cadastre actuel)



Plan cadastral de 1833.



Plan cadastral de 1833.



Plan de datations, AVAP de Carnac.



Impasse Ar Lorh



La place devant l'église à l'intersection du chemin du Gourec et le chemin de la Chapelle.

2. Les abords et le paysage

La chapelle de Saint-Colomban s'inscrit dans un ensemble paysager remarquable entre l'anse du Pô et Legenèse. Implantée sur un point haut au milieu de vastes étendues de terre et de mer à moindre relief, son clocher est visible de loin.

Les abords sont relativement peu bâtis même si, au sud, la station balnéaire de Legenèse s'est développée à proximité du village.

Constitué de villas de faible hauteur l'espace urbanisé n'a pas d'impact paysager sur le village de Saint-Colomban. Au nord, le paysage est marqué par les ateliers ostréicoles.



Photos GHECO, AS, 2018

3. Champ de visibilité





1 - Entrée de village par le nord



1 - Entrée de village par le nord



2 - Entrée de village par le nord



3 - Le village.



4 - La façade est du village depuis l'avenue de Panthière.



5 - La façade est du village depuis l'avenue de Panthière



6 – L'entrée sud du village depuis l'avenue de la Grève depuis Legenèse.

L'épaisseur végétale arborée et le front bâti des villas ne permettent pas de distinguer la chapelle.



7 – L'entrée sud du village depuis le chemin de la Point-du-Pô.



7 – L'entrée sud du village depuis le chemin de la Point-du-Pô (vue zoomée).



Photo BW 2018 – depuis la pointe de Gourec

8 - Depuis l'espace ostréicole de la pointe de Gourec, chemin du Gouec.



Photos GHECO AS, 2018 – depuis la rue du Pô

9 - Depuis la rive opposée, au nord de l'anse du Pô.

4- Le PDA



5- Justification du périmètre proposé

La chapelle Saint-Colomban est lisible sur un large champ paysager, dont le sol est plan, proche du niveau de la mer. On y trouve la zone ostréicole, l'ensemble bâti de Pô et le large espace de l'anse du Pô ; la butte de Bourgenel forme une limite nord, avec les premiers de maisons ; la partie Est de l'anse est inscrite dans le périmètre.

Au sud les franges de l'ensemble bâti de Legenèse est exclue, sauf le premier rang de maisons.

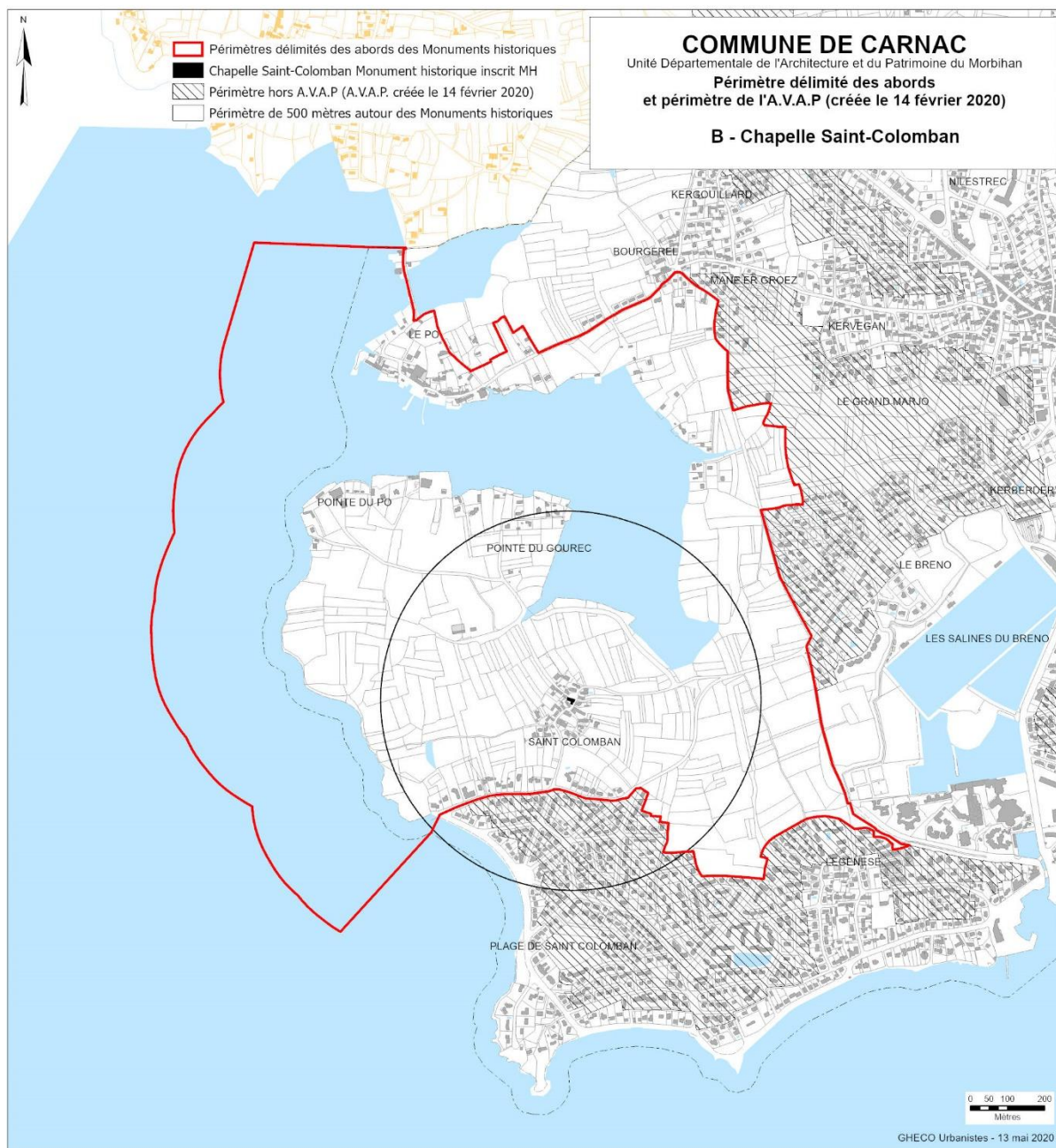


Enveloppe de perception du MH

Le périmètre délimité des abords intègre la notion d'inscription paysagère de la chapelle dans le site.

III- Le rapport à l'AVAP

Le périmètre de PDA proposé est directement lié au périmètre de l'AVAP. Ainsi, les parties du périmètre de 500 m du MH débordantes de l'AVAP ont été considérées comme de « moindre intérêt » dans la préservation du patrimoine de Carnac.



Une partie du quartier récent du nord de Legenèse (en hachuré au plan ci-dessus) n'entre pas dans le champ du patrimoine architectural et urbain, tel que reconnu au Site Patrimonial Remarquable. La modification de périmètre de 500m permet de mettre en phase le SPR et la protection des abords et de soustraire cet espace de l'instruction administrative au titre des abords. Seul le premier rang de maisons, situé en vue directe de Saint-Colomban est inscrit dans le périmètre des abords. Le large espace de l'anse du Pô, des ensembles bâtis de Pô, les premiers de maisons de Bourgerel et la partie Est de l'anse sont inclus dans le périmètre.

Le périmètre délimité des abords se trouve entièrement inclus dans l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine et de l'Architecture (AVAP) en SPR. De ce fait l'instruction administrative des projets de construction et d'aménagement se fait en application du règlement de l'AVAP.

IV- Le Périmètre Délimité des Abords (PDA)

